

**PAYS DU NEUBOURG  
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE du 29 septembre 2025**

**Extrait des délibérations n° 2**

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 027-242700607-20250929-2025\_0258-DE

Date de convocation : 23 septembre 2025.

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 29 septembre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de CESSEVILLE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20 Présents : 15

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Laurence BUSSIÈRE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Marie-Noëlle CHEVALIER - Françoise MAILLARD - Martine SAINT-LAURENT - Isabelle VAUQUELIN.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Jean-Charles PARIS - Roger WALLART.

Excusé(e)s : Mesdames Laurence DUVAL - Hélène LEROY – Messieurs Gérard PLESSIS - Laurent VALLEE -

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Objet : OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) - Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat.**

La communauté de communes du pays du Neubourg a signé le 16 juillet 2024, une convention avec l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et le département pour la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour une durée de 3 ans. Cette convention a fait l'objet le 30 décembre 2024, d'un avenant précisant les modalités de financement du programme.

Les membres de la commission aménagement du territoire se sont réunis le 18 septembre 2025 à 19h.

6 dossiers ont été présentés pour attribution des aides auxquelles ils peuvent prétendre dans le cadre de ce programme.

6 dossiers présentés ont reçu un avis favorable pour l'attribution d'une participation financière de la communauté de communes.

Après avoir vu les demandes de subventions, il est proposé au bureau communautaire d'accorder une aide aux dossiers suivants :

Demandeur	Commune	Nature de la participation	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant de l'aide CCPN	% restant à la charge après les accords de subventions
DE SA Merces	Sainte-Colombe-la-Commanderie	Action 3 Adaptation du logement	8 224.25 €	85.75 €	5 %
MASSIF Gaudérique	Ecquetot	Action 2 Rénovation énergétique	44 611.11 €	750.00 €	10.44 %
BONBANY Alexis	Fouqueville	Action 2 Rénovation énergétique	73 954.16 €	750.00 €	56.74 %
COLOMBANI Patricia	Saint-Aubin-d'Ecrosville	Action 2 Rénovation énergétique	70 596.36 €	750.00 €	33.44 %
LEBRETON Wilfrid	Le Neubourg	Action 2 Rénovation énergétique	60 444.15 €	750.00 €	12.59 %
MEYER Jacqueline	Tourville-la-Campagne	Action 2 Rénovation énergétique	83 387.71 €	750.00 €	44.41 %

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération n°17, en date du 08 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au profit du bureau, notamment en matière d'attribution de subventions jusqu'à 6 000 euros par demandeur, par an et de prendre toute décision nécessaire à leur règlement, et ceci dans la limite des crédits inscrits,

Vu la délibération n°1 du bureau, en date du 03 mars 2025, portant adoption du règlement d'attribution des aides de la communauté de communes dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire en date du 18 septembre 2025,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le présent rapport de présentation,
- Décide d'attribuer une subvention au titre de l'OPAH aux personnes énoncées ci-dessus :
  - De SA Merces
  - MASSIF Gaudérique
  - BONBANY Alexis
  - COLOMBANI Patricia
  - LEBRETON Wilfrid
  - MEYER Jacqueline
- Autorise le président à signer tous documents relatifs à l'octroi de cette aide,
- Dit que les dépenses seront inscrites au budget principal 2025 et suivants (article 65748).

**Adoptée à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Alain DEBUS



Le Président,  
Jean-Paul LEGENDRE


